



Erreur médicale, décès de mon beau-père

Par Visiteur

Bonjour,

Mon beau-père âgé de 89 ans, est rentré à l'hôpital le samedi 5 mars 2011 pour une bronchite importante, c'est un homme dont le cœur et les reins étaient fatigués mais

il n'était pas à la mort. Il a été placé en soins intensifs, le mardi l'équipe médicale parlait de le faire sortir des urgences pour aller au service cardiologie. Une infirmière nous a dit il n'est pas à la mort Je suis passé le soir, le mercredi 9 mars à 18h15. Il était somnolent, et avait un pouls de 69/70 normal pour une personne assise. Par deux fois mon épouse et ma belle soeur ont précisé au service qu'il ne supportait pas les tranquillisants. Le service a répondu qu'il savait ce qu'il faisait. Dès le mardi il lui en avait

administré. Le jeudi à 15h15, mon épouse va lui rendre visite on la fait patienter dans la salle d'attente alors que les jours avant cela ne se passait pas ainsi. Un quart

d'heure plus tard elle reçoit l'autorisation d'aller à sa chambre et le trouve MORT. Personne ne l'a prévenu.

Nous demandons à voir le cardiologue, étonné que nous voulions le rencontrer. IL dit à mon épouse et ma belle-soeur: " Et bien oui votre père n'a pas supporté le traitement, il était tout de même âgé de 89 ans on allait

tout de même pas essayer de le ranimer" et termine sa

phrase en riant. Entre de deux j'avais essayé d'avoir des infos médicales de prescriptions des médicaments, mais tous les documents avaient été retirés du tableau. J'ai toutefois récupéré dans la poubelle le tableau des posologies médicamenteuses du 9/3 à 12h au 10/3 à 12H mais

mis à la poubelle le 10/3 à 9H10.

Ce dimanche matin, j'ai consulté cette feuille et je me suis

rendu compte qu'on lui avait administré le 9/3 à 22h un

tranquillisant appelé IMOVANE dosé à 7.5 MG, or ce médicament doit être délivré au personne de + 65 ans à dose de 3.75 MG, DANGEREUX pour l'insuffisance respira

toire sévère et sujet à risque.

La façon dont ma épouse avait été reçue et la manière

du cardiologue à lui répondre, nous ont fait soupçonner

surtout une erreur de prescription et non un traitement

non supporté par mon beau-père qui était, la veille prêt

à quitter ce service car allant mieux.

Son médecin traitant ne lui donnait jamais de tranquillisant car il ne les supportait pas. Voyant la

dose prescrite, nous ne serions pas étonnés que c'est ce

cachet donné à 22h la veille qui l'a plongé dans une

insuffisance respiratoire aigue. Comment pouvons nous défendre ? Mon beau père est incinéré jeudi 17/03 ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ce dimanche matin, j'ai consulté cette feuille et je me suis

rendu compte qu'on lui avait administré le 9/3 à 22h un

tranquillisant appelé IMOVANE dosé à 7.5 MG, or ce médicament doit être délivré au personne de + 65 ans à

dose de 3.75 MG, DANGEREUX pour l'insuffisance respira

toire sévère et sujet à risque.

La façon dont ma épouse avait été reçue et la manière

du cardiologue à lui répondre, nous ont fait soupçonner

surtout une erreur de prescription et non un traitement

non supporté par mon beau-père qui était, la veille prêt

à quitter ce service car allant mieux.

Son médecin traitant ne lui donnait jamais de tranquillisant car il ne les supportait pas. Voyant la

dose prescrite, nous ne serions pas étonnés que c'est ce

cachet donné à 22h la veille qui l'a plongé dans une

insuffisance respiratoire aigue.Comment pouvons nous défendre ?

L'affaire est délicate.

Vous devez en effet immédiatement prendre un avocat et faire réaliser une expertise tendant à déterminer les causes de la mort. En conséquence, après l'incinération, il ne sera plus possible de faire quoi que ce soit si l'expertise n'a pas été faite.

En effet, en l'absence d'une telle expertise, aucune action n'a de chance d'aboutir. L'hôpital pourra toujours prétexter qu'il n'y a pas eu d'erreur de traitement et que l'erreur figure uniquement sur le papier que vous avez ramassé.

En outre, ce type de litige est toujours délicat compte tenu de la difficulté à déterminer des responsabilités lorsque le patient décédé est âgé.

Aussi, je vous invite à agir très rapidement.

Très cordialement.